

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : SASN1013716V

Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans lesdits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétion (article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié, relatif au régime indemnitaire des personnels de direction), proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

Centre hospitalier de Tulle (Corrèze), deux emplois :

1. « chargé(e) de la stratégie et des coopérations »,
 2. « chargé(e) de l'organisation et des prestations » ;
- centre hospitalier départemental de Castelluccio à Ajaccio (Corse-du-Sud), un emploi « chargé(e) des services financiers » ;
 - centre hospitalier intercommunal d'Alençon, Mamers et L'Aigle (Orne), un emploi « directeur(trice) adjoint(e) référent(e) du site de Mamers » chargé(e) de la qualité pour les trois sites : Alençon - Mamers - L'Aigle ;
 - groupe hospitalier intercommunal Le Raincy – Montfermeil (Seine-Saint-Denis), un emploi « chargé(e) des finances et du contrôle de gestion ».

Autres emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
- centre hospitalier de Laragne (Hautes-Alpes), un emploi « chargé(e) des services économiques et logistiques, des travaux, des finances et du système d'information » ;
- centre hospitalier régional de Nice (Alpes-Maritimes), un emploi « directeur(trice) adjoint(e) au sein de la direction de la nouvelle gouvernance » ;
- centre hospitalier d'Annonay (Ardèche), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
- centre hospitalier de Rodez (Aveyron), un emploi « chargé(e) des équipements, de la logistique et des travaux » ;
- centres hospitaliers de Rochefort et Marennes (Charente-Maritime), un emploi « chargé(e) des affaires financières » ;
- centre hospitalier de Royan (Charente-Maritime), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- centre hospitalier de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), deux emplois :
 1. « chargé(e) de l'organisation et de la clientèle » ;
 2. « chargé(e) des services économiques et logistiques » ;
- centre hospitalier de Montélimar (Drôme), un emploi « chargé(e) des travaux et de la communication » ;
- centre hospitalier Fernand Grall à Landerneau (Finistère), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- centre hospitalier régional de Nîmes (Gard), un emploi « chargé(e) des effectifs et des carrières médicaux » ;
- centre hospitalier de Béziers (Hérault), un emploi « chargé(e) des finances et du système d'information » ;
- centre hospitalier de Châlons-en-Champagne (Marne), deux emplois :
 1. « chargé(e) des services économiques et logistiques » ;
 2. « chargé(e) des ressources humaines et de la formation continue » ;

- centre psychothérapeutique de Nancy, sis à Laxou (Meurthe-et-Moselle), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
- établissement public de santé mentale Morbihan à Saint-Avé (Morbihan), un emploi « chargé(e) de l'offre de soins, des usagers, de la qualité et des risques » ;
- centre hospitalier de Cambrai (Nord), un emploi « chargé(e) du pôle financier, du conseil de gestion et du système d'information » ;
- centre hospitalier de Perpignan (Pyrénées-Orientales), un emploi « chargé(e) des finances et du système d'information » ;
- centre hospitalier Le Vinatier à Bron (Rhône), un emploi « chargé(e) des affaires médicales et de la recherche » ;
- assistance publique – hôpitaux de Paris (Paris), un emploi « chargé(e) des services économiques et logistiques du futur groupe hospitalier Bicêtre, Paul Brousse, Antoine Béclère » ;
- centre hospitalier de Dieppe (Seine-Maritime), un emploi « chargé(e) du contrôle de gestion, des ressources humaines et du suivi des pôles » ;
- groupe hospitalier de l'Est Francilien – centres hospitaliers de Meaux, Marne-la-Vallée et Coulommiers (Seine-et-Marne), deux emplois :

1. « chargé(e) des ressources humaines » au centre hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée (poste affecté au sein de la direction commune des hôpitaux Nord Seine et Marne) » ;

2. « directeur(rice) délégué(e) au centre hospitalier de Meaux (poste affecté au sein de la direction commune des hôpitaux Nord Seine et Marne) » ;

- centre hospitalier de Dourdan (Yvelines), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
- centre hospitalier de Rambouillet (Yvelines), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- centre hospitalier de Fontenay-le-Comte (Vendée), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et de la gestion du personnel médical » ;
- centre hospitalier régional de Limoges (Haute-Vienne), un emploi « chargé(e) de la qualité, de la gestion des risques et de l'évaluation » ;
- établissement public de santé Barthélémy Durand à Etampes (Essonne), un emploi « chargé(e) des services économiques et logistiques, des achats, des travaux et du patrimoine » ;
- centre hospitalier intercommunal de Créteil (Val-de-Marne), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- peuvent faire acte de candidature :
 - les personnels de direction titulaires hors classe et classe normale ;
 - les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2010 de personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (arrêté du 17 décembre 2009) ;
 - les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emploi d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire, doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), un exemplaire par la voie hiérarchique et, l'autre, directement au Centre national de gestion, Département de gestion des personnels de direction, « Le Ponant B », 21 rue Leblanc, 75737 Paris cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leur dernière fiche d'évaluation aux chefs des établissements où ils sont candidats.